|  |
| --- |
| **Recommandation UIT-R BT.1728-1**  **(03/2010)** |
| **Lignes directrices relatives à l'utilisation  des écrans plats en production et postproduction des programmes  de télévision** |
| **Série BT**  **Service de radiodiffusion télévisuelle** |

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d’assurer l’utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d’études.

# Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT‑R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

|  |  |
| --- | --- |
| Séries des Recommandations UIT-R  (Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>) | |
| **Séries** | Titre |
| **BO** | Diffusion par satellite |
| BR | Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision |
| **BS** | Service de radiodiffusion sonore |
| **BT** | Service de radiodiffusion télévisuelle |
| **F** | Service fixe |
| **M** | Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés |
| **P** | Propagation des ondes radioélectriques |
| **RA** | Radio astronomie |
| **RS** | Systèmes de télédétection |
| **S** | Service fixe par satellite |
| **SA** | Applications spatiales et météorologie |
| **SF** | Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe |
| **SM** | Gestion du spectre |
| **SNG** | Reportage d'actualités par satellite |
| **TF** | Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires |
| **V** | Vocabulaire et sujets associés |

|  |
| --- |
| ***Note****: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la  Résolution UIT-R 1.* |

*Publication électronique*

Genève, 2010

© UIT 2010

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l’accord écrit préalable de l’UIT.

RECOMMANDATION UIT-R BT.1728-1

Lignes directrices relatives à l'utilisation des écrans plats en production  
et postproduction des programmes de télévision

(Question UIT-R 95/6)

(2005-2010)

Domaine d'application

La présente Recommandation énonce des lignes directrices mises à jour relatives à l'utilisation professionnelle des écrans plats en production et postproduction des programmes de télévision.

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

a) que les écrans plats sont aujourd'hui utilisés pour des raisons de disponibilité dans la radiodiffusion télévisuelle, pour diverses applications, notamment des applications professionnelles de production et de postproduction des programmes;

b) que l'utilisation des écrans plats dans les activités de production/postproduction de programmes de télévision peut présenter des avantages, par exemple dans les cars de reportage, ou en studio, étant donné que ces écrans peuvent afficher des images de grandes dimensions tout en étant relativement peu encombrants et légers;

c) qu'au stade d'évolution actuel, le rendu des images obtenues avec les systèmes d'affichage sur écran plat dépend du type de technique utilisée et souvent aussi, pour une même technique, de la marque et du modèle de l'équipement;

d) que les écrans plats sont souvent réglés pour afficher des images dont la température de couleur est plus élevée que la valeur normalisée (images généralement plus «froides»);

e) que les écrans plats utilisent généralement un prétraitement qui peut être tel que les images affichées présentent des artefacts spatiaux ou temporels;

f) que le rendu des images affichées par certains écrans plats dépend de l'angle de vision;

g) que la technologie des écrans plats se développe rapidement de sorte que les futurs dispositifs devraient être plus performants,

recommande

**1** d'éviter d'utiliser arbitrairement des écrans plats de toute marque et de tout modèle pour des applications de production/postproduction de programmes de télévision, notamment lorsque le rendu de l'image doit être toujours précis et uniforme, par exemple dans les régies et les salles de projection, où sont effectuées les opérations d'équilibrage et d'adaptation et où la qualité des programmes est vérifiée et certifiée;

**2** dans les salles de production télévisuelle et les régies, de contrôler la qualité de l'image sur un moniteur professionnel à tube cathodique (CRT), si un tel moniteur est disponible, ou sur un écran plat professionnel dont la marque et le modèle ont fait l'objet d'une évaluation préalable dans le but de vérifier que la qualité de fonctionnement est relativement proche de celle d'un moniteur CRT;

3 chaque fois que l'on envisage d'utiliser des écrans plats dans d'autres applications de production/postproduction de programmes de télévision, de procéder en premier lieu aux essais nécessaires pour vérifier que ces équipements conviennent pour ces applications.